Science.
Au service de la Vie.[MC]

Bulletin technique

Novembre 2020

Câbles stabilisateurs pour les dispositifs autorétractables

Description

3M recommande que la ligne de vie d'un dispositif autorétractable soit complètement rétractée dans le boîtier pendant les périodes de non-utilisation prolongées. Un câble stabilisateur doit être employé pour permettre une rétraction contrôlée de la ligne de vie dans le boîtier. Le déploiement de la ligne de vie d'un dispositif autorétractable pendant une période prolongée peut entraîner un affaiblissement prématuré du ressort de rétraction interne, ce qui peut affecter le fonctionnement du dispositif.

1) Un câble stabilisateur est un câble distinct utilisé exclusivement pour permettre à la ligne de vie d'un dispositif autorétractable de se rétracter dans le boîtier pendant les périodes de non-utilisation. Le câble stabilisateur est fixé au crochet de raccordement du dispositif et est assez long pour permettre à la ligne de vie de se rétracter complètement puis à l'utilisateur d'accéder à la ligne en lieu sûr.
2) Une période prolongée est définie comme une période de plus de 24 heures.
3) Le câble stabilisateur doit être contrôlé lorsque la ligne de vie d'un dispositif autorétractable est rétractée dans le boîtier à une vitesse contrôlée et sécuritaire. Il ne faut pas laisser le câble stabilisateur ou la ligne de vie se rétracter de manière incontrôlée (c'est-à-dire à une haute vitesse).
4) Selon l'environnement et les conditions du lieu de travail, il peut être nécessaire de retenir l'extrémité libre du câble stabilisateur pour prévenir l'interférence et les accrochages avec les travailleurs, l'équipement ou la machinerie.
5) Les câbles stabilisateurs ne doivent pas être utilisés directement pour des utilisations personnelles d'arrêt de chute, de retenue ou de conduite du personnel, de sauvetage ou liées au poste de travail.
6) Les matériaux typiques des câbles stabilisateurs comprennent les câbles légers de petit diamètre (3/16 po à 1/2 po) faits de matières comme le polypropylène ou le nylon.
7) Toutes les directives du fabricant applicables doivent être suivies lors de l'utilisation d'un dispositif autorétractable.

Division des produits de protection individuelle
Protection contre les chutes 3M
260, boul. Export
Mississauga (Ontario) L5S 1Y9
Service technique : 1 800 387-7484
3M.ca/ProtectionContreLesChutes

Les produits de la Division des produits de protection individuelle de 3M sont destinés à un usage en milieu de travail seulement.

3M et 3M Science, Au service de la Vie. sont des marques de commerce de 3M, utilisées sous licence au Canada. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Veuillez recycler. Imprimé au Canada.
© 2020, 3M. Tous droits réservés. 2102-19705-F